

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : +251 11-551 7700 Fax :+251 11-551 7844
website : www.africa-union.org

IA11235

CONSEIL EXECUTIF

Vingt-quatrième session ordinaire

21 - 28 janvier 2014

Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

EX.CL/802(XXIV)iii

Original : Anglais

**RAPPORT DU SOUS-COMITE SUR LES QUESTIONS
DE VERIFICATION INTERNE**

RAPPORT DE LA RÉUNION DU SOUS-COMITÉ DU COREP SUR LES QUESTIONS D'AUDIT

I. INTRODUCTION

1. La deuxième réunion du Sous-comité sur les questions d'audit s'est tenue les 4 novembre et 11 décembre 2013 à Addis-Abeba (Éthiopie). Les deux séances ont commencé à 11 heures et 10h30 respectivement.

II. PARTICIPATION

2. Les réunions ont été présidées par le président du Sous-comité sur les questions d'audit, S.E. Lazare Makayat Safouesse, Ambassadeur de la République du Congo. Ont participé à la réunion les représentants des États membres suivants :

1. Afrique du Sud
2. Burkina Faso
3. Congo
4. Éthiopie
5. Gambie
6. Ghana
7. Lesotho
8. Mauritanie
9. Namibie
10. RDC
11. Seychelles
12. Tchad
13. Togo
14. Tunisie

III. ALLOCUTION D'OUVERTURE

3. Le Président de séance a souhaité la bienvenue à tous les membres du Sous-comité et a présenté des excuses pour le retard dans le démarrage de la réunion du 4 novembre 2013.

4. Le Président de séance a informé les membres que la réunion du 11 novembre se situait dans le prolongement de la précédente réunion tenue le 4 novembre 2013. L'objectif de la réunion était d'examiner et adopter le projet de rapport du Sous-comité sur les questions d'audit.

IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le président a présenté l'ordre du jour qui a été adopté avec amendements par le Sous-comité. Les amendements apportés visaient à supprimer deux points de l'ordre

du jour (le Rapport des vérificateurs externes de l'UA sur l'exercice 2011 et le rapport de l'ECOSSOCC) étant donné qu'ils ont déjà été présentés au COREP. À cet égard, les participants ont adopté l'ordre du jour, comme suit :

- (a) Allocutions d'ouverture ;
- (b) Adoption de l'ordre du jour ;
- (c) Examen des rapports financiers vérifiés de l'UA pour l'exercice 2012 ;
- (d) Examen des rapports de mise en œuvre du budget de la Commission de l'UA ;
 - i) Premier trimestre clos le 31 mars 2013 ;
 - ii) Deuxième trimestre clos le 30 juin 2013 ;
- (e) Questions diverses.

V. RAPPORTS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE L'UA POUR L'EXERCICE 2012

(a) PRÉSENTATION DU CONSEIL DES VÉRIFICATEURS EXTERNES

6. La présidente du Conseil des vérificateurs externes, Mme Monica M. Besetsa, a présenté le rapport financier vérifié pour l'exercice 2012, ci-dessous résumé.

i) BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il a été alloué à la Commission de l'Union africaine un budget au montant total de 91,7 millions de \$ EU. La Commission de l'Union africaine a engagé des dépenses à hauteur de 89,9 millions de \$ EU. Il en résulte que le taux de mise en œuvre du budget est de 98 %.

ii) BUDGET-PROGRAMME

Le Conseil a relevé une différence dans le nombre de projets enregistrés par la PBFA (53 projets) et la SPPEMERM (44 projets). Selon les registres de la PBFA, il y avait 53 projets en 2012 et le budget alloué à ces projets a été mis en œuvre à hauteur de 48 % dans l'ensemble, comme indiqué ci-dessous :

Exécution du budget par piliers

Programme	Nombre de projets	Budget	Dépenses	Dépense (Excédentaire) /sous-utilisation des crédits	Taux de mise en œuvre
Paix et sécurité	3	15.843.107	10.171.062	5.672.045	64%
Développement, intégration et coopération	28	79.494.064	24.605.440	54.888.624	31%
Valeurs partagées	5	4.789.517	5.144.518	-355.001	107%
Renforcement des institutions et des capacités	17	34.466.175	25.084.570	9.381.605	73%
Total	53	134.592.863	65.005.590	69.587.273	48%

iii) MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DES VÉRIFICATEURS EXTERNES

Le Conseil des vérificateurs externes a procédé au suivi de la matrice de mise en œuvre des recommandations de l'audit externe de 2011. En général, la mise en œuvre des recommandations de l'audit était satisfaisante comme en témoignent les mesures prises.

7. Toutefois, le Conseil a relevé les faiblesses suivantes qui nécessitent une attention particulière :

i) ABSENCE DE PLAN D'ACHAT

Contrairement aux exigences du manuel des achats et des meilleures pratiques, la Commission n'avait pas de plan d'achat pour l'année 2012.

ii) ACHAT DE BILLETS D'AVION

En ce qui concerne la vérification des voyages, des retards dans la soumission des demandes de billets ont été relevés, et par conséquent la plupart des billets qui ont été achetés étaient des billets d'avion d'urgence.

iii) INVENTAIRES

La mise en concordance des registres d'inventaire avec le contrôle physique des stocks n'a pas été réalisée. Ceci explique l'écart constaté dans les soldes de clôture. La valeur totale des stocks au 31 décembre 2012 était de 1.358.000 \$ EU selon les états financiers, mais les stocks physiques ont reflété une valeur totale de 1.331.000 \$ EU accusant un écart de 27.000 \$ EU.

iv) CRÉANCES

Les missions d'observation (également connues sous le nom de « bureaux de liaison ») et les CER reçoivent des fonds sous forme d'avances qui sont effacées lorsque les rapports financiers sur l'utilisation de ces fonds sont présentés. À la fin de l'année, le montant total de 13.368.000 \$ EU envoyé à ces bureaux et aux CER, qui n'avait pas été effacé, était encore en souffrance.

v) FONDS DES PARTENAIRES

De l'examen de l'état des fonds non utilisés des partenaires, le Conseil a relevé un solde non identifié de 1.128.214 \$ EU résultant de la migration de PEACHTREE au SAP. Aucune analyse ou ventilation n'a été fournie pour justifier ce solde.

Le Conseil a également relevé, en vérifiant l'état des fonds non utilisés des partenaires au 31 décembre 2012, que le Fonds Grèce (4.879.610,59 \$ EU) et celui de la Conférence des intellectuels de la diaspora (2.725.361,81 \$ EU) sont en souffrance depuis plus de cinq ans et qu'aucune mesure n'a été prise pour les fermer dans les livres et les classer en conséquence.

vi) ABSENCE DE PLAN DE SERVICE

Le Conseil a recommandé à la Commission dans le rapport d'audit de 2011 d'élaborer un plan de service. Le document n'était pas encore en place lors de l'actuelle vérification. Le Conseil a été informé que l'élaboration du plan de service était encore en cours.

vii) CANDIDATS INTERVIEWÉS ALORS QUE LES QUOTAS DE LEURS PAYS ÉTAIENT PLEINS

Lors des recrutements effectués en 2012, les candidats en provenance de pays dont les quotas étaient pleins ont été invités à l'entretien alors qu'il était clair qu'ils ne seraient pas recrutés.

viii) TAUX DE SALAIRE PRÉFÉRENTIEL (BRUXELLES ET GENÈVE)

Le Conseil a fait rapport ces deux dernières années consécutives sur le taux préférentiel pratiqué pour les salaires du personnel en poste à Bruxelles et à Genève. Toutefois, jusqu'à présent, la question n'a pas encore été résolue.

ix) CONGÉS À DOMICILE

La Commission paie les frais de déplacement pour les membres du personnel et leurs personnes à charge en droit de jouir de leurs congés à domicile.

Cependant, aucune preuve n'établit que ces membres du personnel et leurs personnes à charge ont effectivement voyagé. Le Conseil a soulevé ces préoccupations pour les trois dernières années consécutives.

8. Bien que l'audit se soit bien déroulé, le président du Conseil a soulevé les contraintes/difficultés suivantes rencontrées par le Conseil dans la réalisation de sa tâche :

- (i) L'équipe était composée de vérificateurs de différentes origines linguistiques. Les différences linguistiques ont entravé les vérifications car ne permettant pas aux vérificateurs de communiquer entre eux ; pour cette même raison, il a été difficile de consolider le rapport final. Il a été suggéré d'envisager de modifier le Règlement financier pour permettre le recrutement, pour une période déterminée, d'une institution supérieure de contrôle qui effectuera les vérifications, afin que le problème de communication ne se pose plus. Les Nations Unies suivent cette approche, a-t-on indiqué.
- (ii) Selon le Règlement de l'UA, l'audit doit se concentrer sur la conformité et la vérification des états financiers. L'audit aujourd'hui s'étend également à la vérification de la performance et des TI. Ces vérifications devraient être prises en compte dans le règlement et les compétences pertinentes devraient être considérées au moment de décider de la composition du Conseil des vérificateurs externes.

OPINION GLOBALE

9. Globalement, le Conseil des vérificateurs externes a exprimé une « opinion sans réserve » sur les états financiers de la Commission. Une « opinion sans réserve » signifie que les registres et états financiers de la Commission sont présentés fidèlement et sont conformes aux principes comptables généralement admis.

(b) DÉLIBÉRATIONS

10. À l'issue de la présentation du président du Conseil des vérificateurs externes, le président du Sous-comité du COREP a invité les participants à exprimer leurs observations et leurs questions. Les membres du Sous-comité ont fait les observations et posé les questions suivantes :

- i) la présentation du Conseil des vérificateurs externes devrait être traduite dans toutes les langues de travail de l'UA et distribuée ;
- ii) les participants ont exprimé leurs préoccupations concernant le faible taux de mise en œuvre (48%) du budget des programmes pour l'exercice 2012 ;

- iii) la Commission devrait résoudre les faiblesses et les problèmes soulevés dans le rapport. Les Membres ont fait observer que certaines des faiblesses étaient nouvelles, certes, mais qu'il y avait aussi des questions récurrentes ;
- iv) la Commission devrait fournir des explications sur les taux préférentiels pratiqués pour le personnel basé à Bruxelles et à Genève ;
- v) la Commission devrait justifier les paiements effectués au titre de congé à domicile sans preuve de déplacement effectif ;
- vi) En l'absence d'un plan de travail ou de descriptions des tâches, comment les employés connaissaient-ils leurs droits et leurs responsabilités?
- vii) Des préoccupations ont également été soulevées quant à interviewer des candidats dont les quotas des pays d'origine étaient pleins, alors que certains États membres n'ont encore aucun ressortissant parmi le personnel de la Commission ;
- viii) Les participants ont demandé à la Commission de fournir une réponse ou une explication pertinente sur toutes les faiblesses relevées par le président du Conseil des vérificateurs externes dans le Rapport des vérificateurs externes sur l'exercice 2012.

(c) RÉPONSE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES VÉRIFICATEURS EXTERNES

11. Le président du Conseil des vérificateurs externes a expliqué que les rapports de vérification sont traduits dans toutes les langues de travail de la Commission de l'UA. La présentation sera soumise à la Commission pour traduction en temps opportun.

12. Le Conseil a également profité de l'occasion pour attirer l'attention du Sous-comité sur les anciens bâtiments de l'UA à Lagos et à New York qui nécessitent une action/décision urgente.

(d) RÉPONSE DE LA COMMISSION

13. Les représentants de la Commission qui appartiennent à la division de la PBFA (finances) et à la division de l'AHRM (administration) ont répondu aux préoccupations exprimées par les participants, tel que résumé ci-dessous :

i.) FAIBLE TAUX DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES

La Commission a expliqué que le faible taux de mise en œuvre des programmes est dû à la réception tardive ou à la non-réception des fonds budgétaires promis par les partenaires. Sinon, le taux d'exécution est de 78% sur la base des fonds effectivement reçus.

ii.) ABSENCE DE PLAN D'ACHAT

Un plan d'achat n'avait pas pu être élaboré en 2012 en raison du versement tardif du budget et du manque d'informations appropriées de la part des différents départements. La Commission a pris des mesures pour corriger la situation et mettra en œuvre le plan selon les besoins.

iii.) ACQUISITION DE BILLETS D'AVION

La Commission travaille sur une politique sur les voyages qui facilitera la planification adéquate des voyages, y compris l'achat des billets d'avion. L'approbation du projet de politique sur les voyages permettra d'apporter une solution au problème d'achat tardif de billets. Récemment, le Bureau de la Présidente a publié une circulaire demandant à chaque département de présenter pour approbation les plans trimestriels des voyages officiels avant le début de chaque trimestre. Cette nouvelle disposition a amélioré le processus d'achat des billets d'avion.

iv.) INVENTAIRES

Les écarts constatés sont principalement dus aux erreurs d'inventaire. Toutefois, en ce qui concerne le montant de 27.000 \$ EU, il s'agissait des produits et fournitures médicaux. La PBFA a depuis mené une enquête approfondie et découvert que des produits périmés en attente de destruction ont été inclus dans les stocks. Par la suite, la mise en concordance a été faite pour corriger l'erreur.

v.) CRÉANCES

Conformément à l'actuel Règlement financier, tous les transferts de fonds destinés aux bureaux extérieurs (tels que les Missions d'observation) sont comptabilisés comme des créances détenues sur ces bureaux, le temps qu'ils présentent des documents acceptables indiquant en détail comment les fonds ont été utilisés, accompagnés de documents comptables. Ces fonds sont envoyés trimestriellement selon le budget approuvé. De surcroît, les bureaux ne reçoivent aucun fonds avant de s'acquitter pleinement de leurs obligations de rendre des comptes sur les créances précédentes. Toutefois, en raison de certaines circonstances inévitables, certains bureaux peuvent s'acquitter de leurs responsabilités à la fin de l'exercice ou juste avant le 31 décembre. Dans ce cas, ces créances resteront en souffrance tel que rapporté par les vérificateurs car le Siège doit faire preuve de diligence.

Les fonds sont transférés aux CER conformément aux conditions stipulées dans l'Accord de contribution (AC) et l'Accord de mise en œuvre

signés entre la Commission de l'UA et les CER. Les dépenses réelles sont acquittées après la présentation trimestrielle des rapports financiers. Comme indiqué plus haut, les créances sont effacées une fois que les CER et les Mécanismes régionaux (MR) ont présenté leurs rapports financiers à la Commission de l'UA et suite à une vérification menée avec une diligence raisonnable.

vi.) FONDS DES PARTENAIRES

Il est vrai que le solde de 1.128.214 \$ EU représente le bilan des nombreux fonds de partenaires restant à engager de longue durée qui ont été inactifs depuis 2008. Il y a eu une migration du solde des comptes provenant de plus de quarante fonds de l'ancien système Peachtree vers le SAP. Le SAP a été mis en place le 1^{er} janvier 2009 et depuis cette date, la Direction de la PBFA a procédé à des opérations de nettoyage des données relatives aux comptes inactifs. Il s'agit d'un exercice fastidieux puisque les comptes sont nombreux, mais la PBFA va certainement achever ces opérations en décembre 2013 et pourra fournir les informations nécessaires pour une prise de décision guidée par l'actuel Règlement financier.

Un Protocole d'accord a été signé le 22 septembre 2008 entre la Commission de l'UA et le Gouvernement de la République hellénique pour soutenir les programmes liés à l'adoption du changement climatique. Par conséquent, un montant de quatre millions d'euros a été reçu et déposé en 2009 dans un compte séparé réservé au fonds. Conformément au Protocole d'accord, la Commission a dépensé une partie des fonds pour une réunion de la COP 15 au Danemark en 2009, mais le solde du fonds restant a été mis en réserve en attendant d'autres instructions. Dans le cadre des opérations de nettoyage des données susmentionnées, une décision doit être prise en consultation avec les parties (partenaires), en tout cas avant fin décembre 2013.

En vertu de l'article 27.2 du Règlement financier, le solde de longue durée de 2.725.361,81 \$ EU du compte destiné à l'organisation de conférences des intellectuels de la diaspora sera clôturé au Fonds général pour l'exercice 2013 étant donné qu'il est resté inactif pendant une période de cinq ans.

vii.) ABSENCE DE RÉGIME D'EMPLOI

Actuellement, la Commission travaille sur la Politique de promotion et de perspectives de carrière qui va bientôt passer par les procédures d'approbation prévues par le Comité administratif conjoint. Cette politique sera axée sur la progression de carrière des membres du personnel dans le cadre de la grille de rémunération de la Commission en vue de les

valoriser, motiver et fidéliser. En outre, des consultants ont été engagés pour travailler sur la structure globale de la Commission. Cet examen de la structure mettra en évidence, entre autres, le lien entre les postes et la stratégie de la Commission, un facteur qui fait partie intégrante de l'élaboration d'un régime d'emploi.

viii.) ENTRETIENS DES CANDIDATS RESSORTISSANTS D'ÉTATS AYANT ÉPUISE LEURS QUOTAS

Le système des quotas est fluide et, à cet égard, n'est pas un instrument statique fixé pour une période déterminée. Cette fluidité est due pour différentes raisons comme la cessation de service pour retraite, la démission, le décès ou la nomination en cours d'année de membres du personnel. Ce sont ces facteurs qui peuvent donner lieu à des entretiens avec des candidats ressortissants d'États n'ayant pas épuisé leurs quotas. Toutefois, si les quotas sont épuisés à la suite des entretiens, les candidats ressortissants d'États ayant épuisé leurs quotas ne seront pas nommés mais resteront inscrits au fichier en attendant la disponibilité de leurs quotas. Il est important de noter que l'inscription des candidats dans un fichier permet d'agir rapidement dans les cas où des vacances de postes à termes de référence similaires sont annoncées.

ix.) TARIF PRÉFÉRENTIEL (BRUXELLES ET GENÈVE)

Le COREP avait présenté, en 2013, une demande d'approbation des tarifs préférentiels. Cette demande a été rejetée compte tenu qu'une révision approfondie de l'ensemble des salaires et des droits versés par la Commission doit être entreprise. Pour ce faire, un Cabinet de conseil a été engagé pour effectuer une enquête générale sur les salaires du personnel professionnel et du personnel de soutien de la Commission de l'UA. Un des objectifs prévus par les termes de référence de ce Cabinet de conseil est de comparer la Commission de l'UA à des organisations semblables pour enfin trouver une formule d'attribution des salaires et autres droits au personnel. Cette révision répondra à toutes les questions de rémunération, y compris les taux préférentiels. Ainsi elle pourra également constituer la base d'une politique de rémunération.

x.) CONGÉS

Les politiques actuelles n'exigent pas la présentation de documents pour les voyages pour congé dans les foyers. Les Règlements de l'UA sont muets sur la manière dont ces voyages sont justifiés. Afin de remédier à cette situation, une révision des politiques actuelles est en cours afin de définir clairement la position de l'UA sur ce sujet et sur d'autres domaines pertinents. Ensuite, une demande d'approbation sera soumise auprès des autorités compétentes pour mettre en vigueur le nouveau processus.

Donc, la révision des politiques sur les voyages et sur les congés qui est en cours nous permettra de nous exprimer plus clairement sur cette question.

(e) RECOMMANDATIONS SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DES VÉRIFICATEURS EXTERNES

14. Le Sous-comité a formulé les recommandations énumérées ci-après à l'issue des délibérations sur le rapport 2012 soumis par le Conseil des vérificateurs externes :

- i. La Commission devrait poursuivre ses efforts pour améliorer le taux de mise en œuvre de tous les programmes prévus durant chaque exercice.
- ii. La Commission devrait aborder les points faibles soulevés par le rapport de vérification 2012 du Conseil des vérificateurs externes et mettre en œuvre toutes les recommandations en conséquence.
- iii. Le COREP devrait encourager les États membres à accélérer l'adoption des modalités de financement alternatif des programmes de l'Union afin de limiter le recours excessif au financement des partenaires.
- iv. Le Sous-Comité invite instamment la Commission à accélérer et conclure l'étude sur la révision des salaires qui répond également à la question des tarifs préférentiels des bureaux de Bruxelles et de Genève, pour ensuite la soumettre aux organes délibérants pour examen.
- v. Le COREP devrait examiner favorablement la proposition du président du Conseil des vérificateurs externes de nommer un vérificateur général des États membres (institutions supérieures de contrôle) à titre de vérificateur externe de l'Union.

VI. RAPPORTS SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET (1^{er} et 2^e TRIMESTRES 2013)

(a) PRÉSENTATION DU BUREAU DE LA VÉRIFICATION INTERNE

15. Le président du Sous-comité a invité le directeur par intérim du Bureau du vérificateur interne à présenter les rapports de vérification interne du premier et du deuxième trimestre sur l'analyse de la mise en œuvre du budget. Le directeur par intérim du Bureau du vérificateur interne a présenté les rapports portant sur les faits saillants et les principales conclusions.

16. Le directeur par intérim du Bureau du vérificateur interne a expliqué les montants de budget alloué ainsi que les taux de mise en œuvre de ces budgets pour les deux trimestres, résumé ci-après :

Description	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre
Budget de fonctionnement	19,74 millions de \$ EU	41,68 millions de \$ EU
Budget-programme	12,97 millions de \$ EU	31,05 millions de \$ EU
TOTAUX	32,7 millions de \$ EU	72,73 millions de \$ EU
Taux de mise en œuvre (%) – Sur la base des montants proportionnels trimestriels		
Budget de fonctionnement	87,1%	92,01%
Budget-programme	41,8%	49,3%
Taux de mise en œuvre (%) – Sur la base du budget approuvé		
Budget de fonctionnement	21,8%	46,00%
Budget-programme	10,13%	24,65%
Fonds non encore perçus pour les programmes du trimestre		
Budget-programme	28,9 millions de \$ EU	40,62 millions de \$ EU

17. Sur la base de l'analyse globale, le Bureau du vérificateur interne a indiqué que la mise en œuvre du budget de fonctionnement était satisfaisante, contrairement à celle du budget-programme, d'où la nécessité d'un suivi et d'une amélioration.

18. Le directeur par intérim a ensuite présenté les résultats détaillés de l'analyse de la mise en œuvre budgétaire et des explications données par les entités auditées (départements/directions) pour chaque trimestre. Pour le premier trimestre, les observations étaient les suivantes :

- a. *Taux élevé de mise en œuvre budgétaire* : des taux élevés de mise en œuvre budgétaire concernent les dépenses effectuées dans quatre lignes budgétaires, à savoir : la Conférence, les heures supplémentaires, la surveillance des élections et l'assurance. Toutefois, selon l'explication fournie pour ce taux élevé de mise en œuvre budgétaire, il s'agissait surtout de paiements ponctuels. Il a été également indiqué que les heures supplémentaires et la surveillance des élections n'ont pas de schéma constant.
- b. *Faibles taux de mise en œuvre du budget (moins de 40 %)* : Il a été noté que la mise en œuvre budgétaire est restée en dessous de 40 % du montant calculé au prorata pour 49 lignes budgétaires, en raison des préparatifs du cinquantième anniversaire de l'UA. Par conséquent, certains programmes ont été transférés dans d'autres trimestres.
- c. *Taux de mise en œuvre du budget nul* : Il a été noté que le budget au montant de 25,9 millions de \$ EU transféré dans SAP pour 380 lignes budgétaires n'a pas été mis en œuvre, en raison du manque de fonds ou du renvoi des activités aux trimestres suivants.

- d. *Libellés de lignes budgétaires auxquels aucun budget n'a été alloué/disponible* : pour le budget approuvé de 28,9 millions de \$ EU, les fonds à utiliser n'ont pas été fournis.
- e. *Paiements de taux de salaire préférentiel* : le personnel de Bruxelles et de Genève a été payé à un taux préférentiel, mais il n'y avait aucun poste budgétaire.

19. En outre, le directeur par intérim a expliqué que les résultats du deuxième trimestre ont été, dans la plupart des cas, similaires à ceux du premier trimestre, comme ci-après :

- a. *Taux de mise en œuvre élevé* : des taux de mise en œuvre budgétaire élevés ont été relevés sur les lignes budgétaires suivantes : la Conférence et le Conseil exécutif, la surveillance des élections, la location des locaux, l'entretien des locaux, la papèterie et les fournitures de bureau, les rafraîchissements et les boissons. Selon l'explication fournie, la plupart de ces paiements étaient ponctuels.
- b. *Faible taux de mise en œuvre budgétaire* : Il a été noté que le taux de mise en œuvre budgétaire des 108 lignes budgétaires a été en dessous de 40 %. Selon les explications fournies, la plupart des programmes seront mis en œuvre au cours des troisième et quatrième trimestres de l'année.
- c. *Taux d'exécution budgétaire nul* : Il a été noté que 403 lignes budgétaires n'ont enregistré aucune dépense. Selon l'explication donnée, la plupart de ces programmes sont prévus pour les troisième et quatrième trimestres.
- d. *Libellés de lignes budgétaires sans provision de budget* : le budget-programmes approuvé au montant de 40,57 millions de \$ EU est resté sans provisions pour la mise en œuvre. Les explications données par les départements étaient les suivantes :
 - i. les partenaires ont débloqué les fonds par demi-tranches annuelles qui étaient aussi soumises à la certification de la vérification interne. Par conséquent, les prochains fonds sont attendus après le deuxième trimestre ;
 - ii. certains partenaires comme le Gouvernement de Chine fournissent principalement une aide en nature. Par conséquent, les programmes prévus dans le cadre du partenariat avec la Chine n'ont pas de financement ;
 - iii. certains partenaires comme l'Espagne et la GIZ n'ont pas débloqué de fonds pour les programmes qu'ils ont promis de soutenir, ce qui a également contribué aux déficits de financement.

- e. *Paiements de taux de salaire préférentiels* : le paiement de taux de salaire préférentiels au personnel de Bruxelles et de Genève s'est poursuivi, mais il n'y avait toujours pas de poste budgétaire.

(b) DÉLIBÉRATIONS

20. Après la présentation du rapport sur la mise en œuvre du budget, le président du Sous-comité a donné la parole aux membres pour qu'ils expriment leurs observations et leurs questions. Toutefois, aucun membre n'a demandé la parole.

21. Le président du Sous-comité a remercié le Bureau du vérificateur interne pour les rapports et la présentation et a souligné que le rapport du Conseil des vérificateurs externes avait déjà abordé le problème du faible taux de mise en œuvre du budget programmes et celui du taux préférentiel applicable aux deux bureaux.

(c) CONCLUSIONS SUR LES RAPPORTS DE MISE EN ŒUVRE DU BUDGET

22. Le Sous-comité sur les questions d'audit a pris note et a adopté les rapports d'analyse de budget tels que présentés.

VII. QUESTIONS DIVERSES

23. Les membres ont relevé que les rapports leur parvenaient en retard, raison pour laquelle certains d'entre eux n'avaient pas le temps d'en faire une lecture approfondie.

24. Les membres ont également demandé que la version électronique des rapports leur soit envoyée à l'avenir en même temps que la version papier.

25. En l'absence de toute autre question, la séance a été levée à 13 heures.

2013

Rapport du sous-comite sur les questions de verification interne

Union africaine

Union africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3346>

Downloaded from African Union Common Repository